

Achats d'énergie, le retour d'expérience du SIEL

(Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire)



Grenoble, 2 février 2005



Daniel BELON , DGS du SIEL

A. Les enjeux de l'ouverture du marché pour les collectivités locales

- 1- **respecter les dispositions** législatives et réglementaires
- 2 - **maîtriser les dépenses énergétiques** (prix, consommations)
- 3 - **veiller à l'équilibre** entre le marché et le service public
- 4 - **être actif** dans le nouveau système électrique et gazier et acquérir une expertise et un savoir faire
- 5 - **maintenir la mutualisation entre collectivités**
- 6 - **préparer les futures échéances**

B. L'appel d'offres du SIEL pour l'éclairage public

- **2100 points de livraison** gérés par le SIEL
- **18 GWh/an**
- **6 mois de procédure:**
 - lancement janvier 2004
 - DCE mars 2004
 - CAO mai 2004
- **environ 6% d'économies / tarif régulé**
- **continuité du service rendu**
- **quelques difficultés d'application pour les fournisseurs:**
 - codification PDL
 - facturation

Les marchés gérés par le SIEL dans le cadre de cet Appel d'Offres

LOT 1

Sud du département : environ 10 GWh



**EDF au 1er septembre 2004 (contrat unique)
marché sur 4 ans avec prix fermes**

LOT 2

Nord du département : environ 8 GWh



CNR au 1er juillet 2004 (contrat unique)

- **25 % d'énergie renouvelable sans surcoût**
- **marché sur 2 ans, reconductible 1 fois**
- **prix fermes sur la durée globale de 4 ans**

NB : les éventuelles baisses du tarif d'acheminement sont applicables à ces 2 marchés

C. Les évolutions sur l'éligibilité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

- **Avis du Conseil d'Etat du 8 juillet 2004**
- **Article 30 de la loi du 9 août 2004**
- **Délibération de la CRE du 23 décembre 2004**
 - ➔ **Possibilité pour les collectivités, jusqu'au 1^{er} juillet 2007 (date d'ouverture totale du marché, y compris consommateurs particuliers) :**
 - de ne pas faire jouer leur éligibilité, pour leurs achats d'électricité et de gaz,
 - de conserver leurs contrats en cours,
 - ➔ **Les nouveaux contrats ne peuvent prétendre au tarif réglementé**

Les avantages

⇒ la souplesse

⇒ les délais

Les risques potentiels

⇒ CMP pour nouveaux sites ?

⇒ augmentation tarif régulé

⇒ concentration des consultations en fin de période (avant mi 2007)

- augmentation probable des prix

- déséquilibre offre/demande

- faible disponibilité des fournisseurs

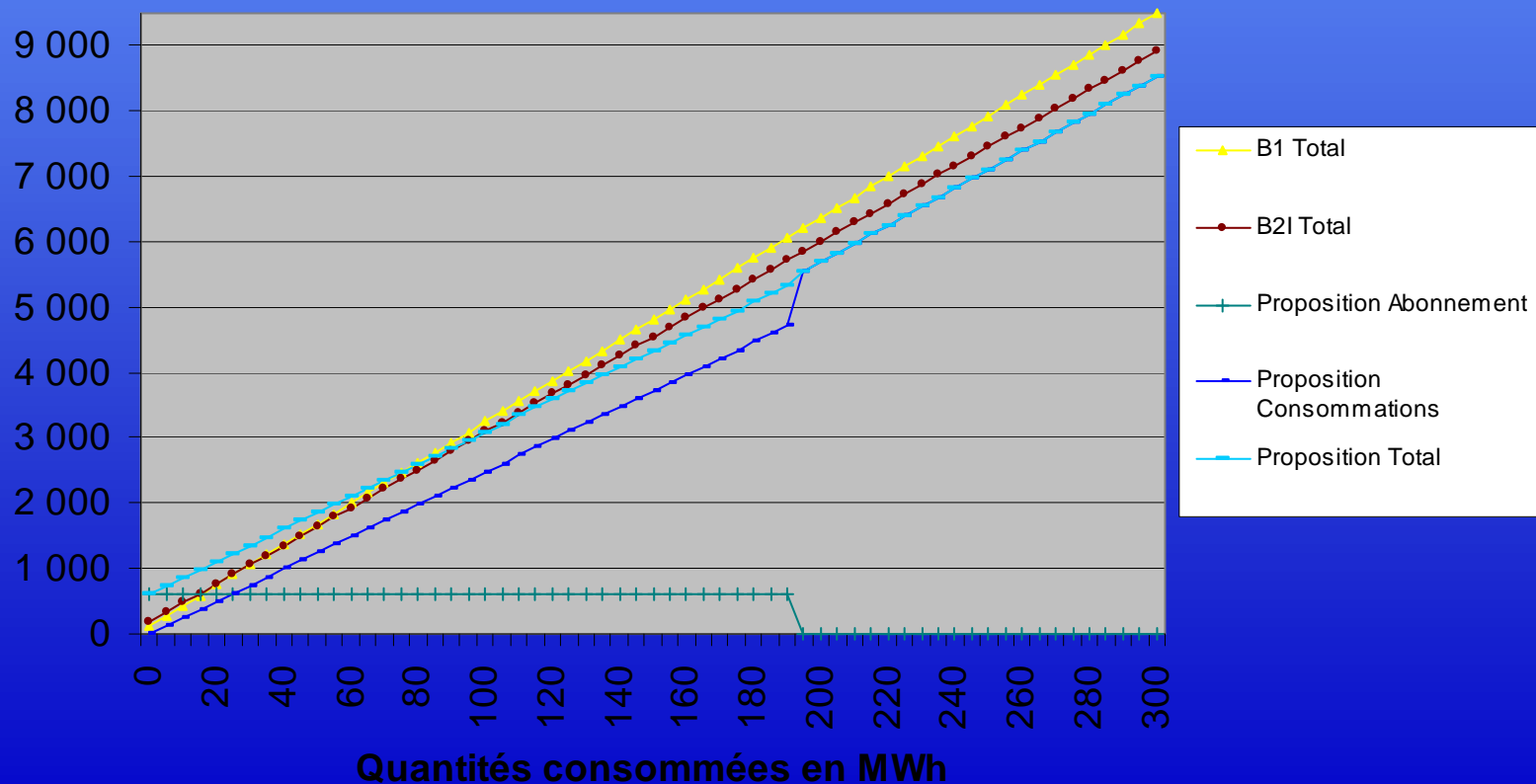
- perte de la « spécificité » des collectivités

➔ **Intérêt de ne pas attendre pour consulter sans prendre de risques**

D. L'achat de gaz du SIEL

- 150 000 kWh/an
- consultation en juin 2004
- marché avec Gaz de France applicable au 01/01/05

Evolution des coûts en € TTC du tarif proposé au SIEL par rapport aux tarifs péréqués



E. Un groupement de commandes départemental pour l'achat d'électricité

- **projet en juin** : groupe de travail avec des représentants des 140 collectivités intéressées
- **nouveau questionnaire octobre/décembre 2004** : 216 collectivités favorables
- **groupement en cours de constitution** avec coordination et exécution par le SIEL
- **lancement de l'AO** prévu avant l'été 2005

Et la suite ?...

... c'est à vous de l'écrire !

*(dans une période favorable pour consulter sans
prendre de risques et préserver l'avenir)*

***... c'est aller vers un service public de
fourniture ?***

Merci de votre attention

